



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'AUBE



Cécile DINDAR, préfète de l'Aube

Mesdames et messieurs les Maires,

Les services de l'État œuvrent chaque jour à vos côtés pour accompagner le déploiement des politiques publiques, faciliter, soutenir et assurer la sécurité juridique des projets que vous portez et répondre aux questionnements pratiques ou réglementaires qui peuvent être les vôtres ou ceux des services municipaux. Dans la relation partenariale qui lie l'État aux communes, leur expertise et leurs conseils sont à votre disposition ; je vous invite à les solliciter autant que nécessaire.

Je sais toutefois la difficulté que vous rencontrez parfois à identifier le bon interlocuteur au sein des services de l'État. C'est l'objectif principal du présent guide pratique. Il présente de façon synthétique les missions de chaque service, leurs compétences et les dossiers, en relation avec les municipalités, dont ils ont la responsabilité. Les coordonnées des responsables de chaque service sont systématiquement précisées afin de faciliter les contacts. Un index conclut le document et permet d'identifier le service compétent à partir de mots clefs.

Je souhaite que ce document vous soit utile. Il sera mis à jour régulièrement et amélioré de vos retours et suggestions. Je vous invite à nous en faire part. Je vous invite également à le diffuser largement auprès de vos collaborateurs.

Je me tiens, ainsi que les membres du corps préfectoral et chaque chef de service de l'Etat sur le territoire, à votre entière disposition.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aube

Bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives (BSIPA)	9
Bureau interministériel de défense et des protection civile (BIDPC)	11
Bureau de la représentation de l'État et de la communication (BREC)	13
Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine	15
Sous-Préfecture de Bar-sur-Aube	17
Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales (DCLCL) - Bureau du conseil et du contrôle de légalité (BCCL)	19
DCLCL - Bureau des élections et des missions de proximité (BEMP)	21
DCLCL - Service des étrangers (SDE)	23
Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (SCIAT)	25

Directions départementales interministérielles

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations

DDETSPP - Pôle Cohésion sociale, emploi et entreprises	29
DDETSPP - Pôle Inspection du travail	33
DDETSPP - Pôle Protection des populations	35
Direction Départementale des Territoires	
DDT - Service agriculture et espace rural	39
DDT - Service aménagement mobilité énergie	41
DDT - Service eau et biodiversité	43
DDT - Service habitat et construction durable	45
DDT - Service réseaux risques et crises	47
DDT - Mission territoriale ANCT	49

SOMMAIRE

Services de sécurité et de secours

Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)	53
Groupement de gendarmerie départementale (GGD)	55

Services territoriaux

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)	59
Direction départementale des finances publiques (DDFIP)	61
Agence régionale de santé - Délégation territoriale (UT ARS)	63
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Unité départementale (UD DREAL)	65
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	67
Office français de la biodiversité - service départemental (OFB)	71
Office national des forêts - agence territoriale (ONF)	73

Autres opérateurs de l'État

Archives départementales de l'Aube	77
------------------------------------	----

Index

79



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Cabinet de la Préfète de département

Bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives (BSIPA)

Missions et compétences

Service du cabinet de la Préfète, le bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives (BSIPA) appuie l'autorité préfectorale dans l'exercice de ses pouvoirs de police administrative et coordonne les services de sécurité publique dans le département. Il convoque et prépare les réunions de sécurité relatives à l'organisation d'événements qui présentent des enjeux de sécurité du fait de leur affluence ou de leur sensibilité.

Le BSIPA gère les réglementations qui présentent une dimension sécuritaire et administre les autorisations correspondantes : débits de boisson, détention d'armes, manifestations sur la voie publique, sécurité routière par exemple. Il administre les droits à conduire et assure le suivi des hospitalisations d'office.

Il soutient les actions des collectivités en matière de prévention de la délinquance et coordonne les actions de lutte contre la radicalisation dans le département.

Dossiers en relation avec les communes

- **Accueil des gens du voyage**
- **Armes**
- **Armement des polices municipales**
- **Débits de boisson**
- **Drogues et conduites addictives (lutte contre les)**
- **Drones**
- **Épreuves sportives et aériennes**
- **Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation**
- **Fourrières**
- **Homologation de circuit**
- **Hospitalisation d'office**
- **Manifestations sur la voie publique (déclaration de)**
- **Vidéoprotection (autorisation de)**
- **Sécurité**

Cabinet de la Préfète de département

Bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives (BSIPA)

Contactez le service

Directrice des services du cabinet : **Anne GABRELLE**
Cheffe du service des sécurités publiques : **Isabelle RIVIERE**
Chef du BSIPA : **Bertrand GALLANT**

Courriel : **pref-cabinet@aube.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 42 35 00**

Adresse postale :

**Préfecture de l'Aube
2 rue Pierre Labonde
10 025 Troyes Cedex**

Cabinet de la Préfète de département

Bureau interministériel de défense et de protection civile (BIPDC)

Missions et compétences

Sous l'autorité de la directrice de cabinet, le BIDPC est chargé de la prévention des risques, de la planification en matière de sécurité et de défense civiles, ainsi que de la gestion de crise (activation du Centre Opérationnel Départemental, coordination interservices, etc.). Le BIDPC est également en charge de :

- l'élaboration des plans ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) et la coordination des moyens participant aux crises de sécurité civile ;
- l'élaboration des plans de défense et de suivi des mesures de protection des points d'importance vitale ;
- la gestion de crise et les exercices de gestion de crise ;
- la présidence de la sous-commission départementale de sécurité ERP (Établissements recevant du public) -IGH (Immeubles de Grande Hauteur) ;
- l'information préventive des élus et des population notamment) ;
- l'appui aux élus (établissements recevant du public, catastrophes naturelles, plans communaux de sauvegarde, risques majeurs, gestion de crise...);
- le suivi du plan vigipirate ;
- la réglementation diverses : spectacles pyrotechniques, associations de secourisme, etc.

Dossiers en relation avec les communes

- **Artificiers (agrément et certificat de qualifications)**
- **Centre opérationnel départemental (COD)**
- **Correspondant défense**
- **Correspondant incendie et secours**
- **Déminage**
- **Établissement Recevant du Public**
- **Gestion de crise**
- **Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC)**
- **Plan communal de Sauvegarde (PCS)**
- **Plan intercommunale de Sauvegarde (PICS)**
- **Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)**
- **Spectacle pyrotechnique**
- **Usagers prioritaires électricité et gaz (délestage)**
- **Vigipirate**

Cabinet de la Préfète de département

Bureau interministériel de défense et de protection civile (BIDPC)

Contactez le service

Directrice des services du cabinet : **Anne GABRELLE**
Cheffe du service des sécurités publiques : **Isabelle RIVIERE**
Cheffe du BIDPC : **Isabelle RIVIERE**

Courriel : **pref-alerte-sidpc@aubepref.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 42 35 00**

Adresse postale :

**Préfecture de l'Aube
2 rue Pierre Labonde
10 025 Troyes Cedex**

Cabinet de la Préfète de département

Bureau de la représentation et de la communication (BREC)

Missions et compétences

Au sein du cabinet de la Préfète de département, le BREC a pour rôle d'assurer et organiser la représentation de l'État. Il est en charge d'organiser les visites ministérielles et les déplacements de la préfète. Il s'assure du respect du protocole et organise les cérémonies patriotiques. Il gère les décorations des différents ordres nationaux, ainsi que des médailles d'honneur régionales, départementales et communales.

Le BREC coordonne les réponses aux demandes d'interventions adressées à la Préfète. Il suit la vie politique locale, réalise des prévisions électorales pour le compte du Ministère de l'Intérieur à la veilles des élections et analyse les résultats à l'issue.

Le BREC rédige les réponses aux questions adressées par les particuliers et les entreprises à la préfecture, y compris en contexte de gestion de crise.

Enfin le BREC est responsable de la communication de l'État dans le département : gestion des réseaux sociaux de la préfecture, relations avec les médias et les partenaires institutionnels, rédaction des discours. Pour le compte de la directrice de cabinet, le BREC suit les dossiers liés au culte et au vivre-ensemble.

Dossiers en relation avec les communes

- **Appels à projet lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie (DILCRAH)**
- **Cérémonies patriotiques inscrites au calendrier national**
- **Communication**
- **Décorations – ordres nationaux**
- **Déplacement officiels**
- **Intervention (demande d')**
- **Médaille d'honneur régionale, départementale et communale**
- **Relations presse**
- **Relations media**
- **Réseaux sociaux de l'État**
- **Visites officielles**

Cabinet de la Préfète de département

Bureau de la représentation et de la communication (BREC)

Contactez le service

Directrice des services du cabinet : **Anne GABRELLE**

Chef du BREC : **Matthieu OLIVIER**

Courriel : **pref-representation@aubepref.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 42 36 51**

03 25 42 36 56

Adresse postale :

**Préfecture de l'Aube
2 rue Pierre Labonde
10 025 Troyes Cedex**

Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine

Missions et compétences

L'arrondissement de Nogent-sur-Seine compte 54 000 habitants. Huit agents sont employés à la sous-préfecture, sous l'autorité du sous-préfet Franck MOINARDEAU.

La sous-préfecture contribue à l'administration du territoire et à la déclinaison des politiques publiques (emploi, urbanisme, environnement, suivi politique de la ville, prévention des expulsions locatives, relations avec les services de police et gendarmerie,...). Elle anime, coordonne et fait l'interface entre les services de l'État et les élus de l'arrondissement (4 EPCI et 79 communes).

La sous-préfecture a en charge 14 compétences départementales relevant de la réglementation générale ou de missions régaliennes : les gardes-particuliers, les taxis et conducteurs de voiture de tourisme avec chauffeur(VTC) et voitures de petite remise, les chiens dangereux, les distillateurs ambulants, les annonces légales, les associations syndicales libres, les dons et legs, les doubles nationaux, la générosité publique, les quêtes sur le voie publique hors calendrier national, les jurys d'assises, les maîtres restaurateurs, les revendeurs d'objets mobiliers, les sociétés de domiciliation, la législation funéraire, les régies de recettes d'État des polices municipales, le secrétariat de la commission d'aménagement commercial.

Dossiers en relation avec les communes

- **Actes réglementaires (suivi) : délibérations, arrêtés, etc.**
- **Subventions d'investissement de l'arrondissement (suivi) : DETR, DSIL, FNADT, etc.**
- **Projets de territoires (Accompagnement des)**
- **Annonces légales**
- **Associations syndicales libres**
- **Chiens dangereux**
- **Commission d'aménagement commercial**
- **Dons et legs**
- **Funéraire (législation)**
- **Jurys d'assise**
- **Régies de recettes d'État des polices municipales**
- **Revendeurs d'objets mobiliers**
- **Société de domiciliation**

Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine

Contactez le service

Sous-Préfet : **Franck MOINARDEAU**

Courriel : **sp-nogent-sur-seine@aubes.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 39 82 19**

Adresse postale :

**Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine
5 avenue Casimir Périer
10400 NOGENT-SUR-SEINE**

Sous-Préfecture de Bar-sur-Aube

Missions et compétences

L'arrondissement de Bar-sur-Aube compte 28 000 habitants. Huit agents sont employés à la sous-préfecture, sous l'autorité de M. Barthélémy CHAMPAHNET, sous-préfet.

La sous-préfecture contribue à l'administration du territoire et à la déclinaison des politiques publiques (emploi, urbanisme, environnement, suivi politique de la ville, prévention des expulsions locatives, relations avec les services gendarmerie, les sapeurs-pompiers, etc.). Elle anime, coordonne et fait l'interface entre les services de l'État et les élus de l'arrondissement (3 EPCI et 108 communes).

Le sous-préfet a également en charge des missions à compétences départementales relevant de la réglementation générale dont la gestion du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la coordination de l'agenda rural (Pactes territoriaux de relance et de transition énergétique (PTRTE), Petites Villes de Demain, France Services suivi, téléphonie mobile).

Dossiers en relation avec les communes

- **Agenda rural (coordination de)**
- **Actes réglementaires (suivi) : délibérations, arrêtés, etc.**
- **Subventions d'investissement de l'arrondissement (suivi) : DETR, DSIL, FNADT, etc.**
- **Projets de territoires (Accompagnement des)**
- **FCTVA (Fonds de compensation de pour la taxe sur la valeur ajoutée)**

Sous-Préfecture de Bar-sur-Aube

Contactez le service

Sous-Préfet : **Barthélémy CHAMPANHET**

Courriel : **pref-secretariat-spbar@aubes.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 27 39 58**

Adresse postale :

**Sous-Préfecture de Bar-sur-Aube
8, rue Armand – CS 20052
10 000 Bar-sur-Aube**

Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales

Bureau du conseil et du contrôle de légalité (BCCL)

Missions et compétences

Le Bureau du conseil et du contrôle de légalité appartient à la direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales. Il est sous l'autorité du Secrétaire général de la Préfecture.

Le BCCL exerce le contrôle de la légalité sur les actes des collectivités locales du département prévu à l'article 72 de la Constitution. Ce contrôle s'exerce également sur les actes budgétaires. Son champ de compétence comprend les domaines suivants :

- la commande publique
- l'intercommunalité
- la fonction publique territoriale
- les affaires générales : indemnités de fonction des élus, délégations de pouvoir et de signature, domanialité, occupation du domaine public, etc.
- les finances publiques locales

Outre sa mission de contrôle, le BCCL répond aux demandes de conseil des élus et de leurs services dans ces différentes matières.

Il assure également l'attribution et le suivi du versement des dotations normées aux collectivités et établissements publics du département (DGF, FPIC.....etc)

Dossiers en relation avec les communes

Section conseil et contrôle de légalité

- **Affaires générales**
- **Commande publique**
- **Délégations de pouvoir**
- **Délégations de signature**
- **Domanialité**
- **Fonction publique territoriale**

Section finances locales

- **Contrôle budgétaire**
- **Dotations globales de fonctionnement (DGF)**
- **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**
- **Indemnités de fonction des élus**
- **Intercommunalité**
- **Occupation du domaine public**

Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales

Bureau du conseil et du contrôle de légalité (BCCL)

Contactez le service

Secrétaire général : **Christophe BORGUS**

Directrice : **Valérie PIOT**

Directrice adjointe et cheffe de bureau : **Chantal CALLOIRE**

Adjoint à la cheffe de bureau : **Olivier TREBLA**

Cheffe de section contrôle de légalité et intercommunalité : **Carole SUZANNE**

Cheffe de section budgets et dotations : **Véronique ROZE**

Courriel : **pref-conseilcollectivites@aube.gouv.fr**

pref-budget@aube.gouv.fr (s'agissant des affaires budgétaires
et des dotations de fonctionnement)

Téléphone : **03 25 42 35 00**

Adresse postale :

**Préfecture de l'Aube
2 rue Pierre Labonde
10 025 Troyes Cedex**

Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales

Bureau des élections et des missions de proximité (BEMP)

Missions et compétences

Le bureau des élections et des missions de proximité (BEMP) assure l'organisation des élections politiques en lien avec les collectivités territoriales et les organisations professionnelles. Dans le cadre des élections politiques, il coordonne l'action des maires agissant dans ce domaine en qualité d'agent de l'État. Il conseille et assiste par ailleurs les maires pour la gestion des listes électorales et du répertoire électoral unique (REU).

Il exerce également certaines missions dites de proximité en lien avec les titres d'identité ou la circulation automobile :

- gestion des dispositifs de recueil des cartes nationales d'identité et des passeports en mairie, dans les établissements pénitentiaires ou auprès des personnes dans l'incapacité de se déplacer,
- délivrance des passeports temporaires (dits d'urgence), de mission et de service,
- retraits de titres d'identité,
- oppositions à sortie du territoire (OST),
- habilitation, agrément et contrôle des professionnels de l'automobile au système d'immatriculation des véhicules (SIV),
- agrément des gardiens de fourrière et des installateurs d'éthylotests anti-démarrage, suivi de la commission départementale du dépannage hors autoroute,
- délivrance des attestations initiales de permis de chasser.

Enfin, il gère l'accueil général de la préfecture et le point d'accueil numérique.

Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales

Bureau des élections et des missions de proximité (BEMP)

Dossiers en relation avec les communes

- Élections politiques
- Élections professionnelles
- Démissions élus
- Répertoire électoral unique (REU)
- Carte nationale d'identité (CNI)
- Passeport
- Opposition à sortie du territoire (OST)
- Système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- Dépannage automobile hors autoroute
- Agrément des fourrières automobiles
- Installateur d'éthylotests anti-démarrage
- Attestation initiale de permis de chasser

Contactez le service

Secrétaire général : **Christophe BORGUS**
Directrice : **Valérie PIOT**
Cheffe de service : **Chantal CALLOIRE**
Chef de bureau : **Frédéric DEBEVER**
Adjoint au chef de bureau : **Nathalie COPINET**

Courriel : **pref-bemp@aube.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 42 35 00**

Adresse postale :

**Préfecture de l'Aube
2 rue Pierre Labonde
CS 20372
10 025 Troyes Cedex**

Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales

Service des étrangers (SDE)

Missions et compétences

Le service des étrangers est chargé de mettre en œuvre les règles relatives aux droits des étrangers.

Dans ce cadre, il assure les missions principales suivantes :

- accueil des ressortissants étrangers et des demandeurs d'asile,
- instruction des demandes de titres de séjour, de regroupement familial, de documents de circulation pour étrangers mineurs et titres de voyage,
- gestion de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière,
- gestion des procédures contentieuses.

Dossiers en relation avec les communes

- **Asile (accueil des demandeurs)**
- **Regroupement familial**
- **Attestations d'accueil (délivrées par les mairies)**
- **Titres de séjour**

Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales

Service des étrangers (SDE)

Contactez le service

Secrétaire général : **Christophe BORGUS**

Directrice : **Valérie PIOT**

Chef du service : **Pascal AUSSENAC**

Chef du bureau du séjour :

Adjointe : **Delphine ALBARET**

Chef du bureau de l'éloignement : **Christophe LESEURE** Adjointe : **Cyrielle QUIGNARD**

Courriel : **pref-etrangers@aube.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 42 35 00**

Adresse postale :

**Préfecture de l'Aube
2 rue Pierre Labonde
CS 20372
10 025 Troyes Cedex**

Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (SCIAT)

Missions et compétences

Sous l'autorité du secrétaire général, le SCIAT coordonne et veille à la cohérence de l'action administrative de l'État dans le département, ainsi qu'à la mise en œuvre des projets d'intérêt départemental.

Il a deux missions essentielles :

- Coordonner le suivi et l'accompagnement technique et financier des projets de développement portés par les collectivités ainsi que des politiques territoriales (contractualisées) de l'État, avec un appui particulier aux sous-préfets d'arrondissement
- Veiller, en lien avec les services déconcentrés de l'État concernés, à la mise en œuvre et au respect des textes et procédures relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la concertation publique ainsi qu'à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Dossiers en relation avec les communes

- **Action cœur de ville (ACV)**
- **Affaires culturelles**
- **CODERST secrétariat (Conseil départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques)**
- **CDNPS secrétariat (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites)**
- **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),**
- **Dotations de Soutien à l'investissement local (DSIL),**
- **Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID),**
- **Dotations Politiques de la Ville (DPV),**
- **Déclarations d'utilité publique (DUP)**
- **Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)**
- **France Services**
- **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**
- **Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)**
- **Petites Villes de Demain (PVD)**
- **Téléphonie mobile : New deal mobile, dispositif de couverture ciblée**

Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (SCIAT)

Contactez le service

Secrétaire général : **Christophe BORGUS**

Chef du SCIAT :

Hery RAMILJAONA

03 25 42 36 10

hery.ramiljaona@aube.gouv.fr

Adjointe au chef du SCIAT, chargée des projets d'intérêt départemental :

Véronique CHANTEPERDRIX

03 25 42 35 03

veronique.chanteperdrix@aube.gouv.fr

Cheffe du pôle appui territorial (PAT)

Estelle PALENI

03 25 42 37 70

estelle.paleni@aube.gouv.fr

Cheffe du pôle de coordination interministérielle et de concertation publique

Agnes MIERZWA

03 25 42 35 80

agnes.mierzwa@aube.gouv.fr

DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle Cohésion sociale, emploi et entreprises

Missions et compétences

Le Pôle CSEE réunit les compétences de l'Etat dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle pour apporter une approche globale et transversale aux problématiques des publics les plus fragiles. Dans l'objectif de préserver et développer l'emploi, il accompagne les entreprises et les salariés dans leurs évolutions qu'elles soient contraintes ou choisies.

Le pôle CSEE est composé de trois services et d'une Déléguée à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles (DARP).

Le service Lutte contre les exclusions déploie la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le département. Il pilote les dispositifs de lutte contre le sans-abrisme (accueil et hébergement d'urgence, logement d'abord, pensions de famille,...). Il assure le pilotage et la coordination des dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés, des bénéficiaires de la protection internationale et les déplacés ukrainiens. Il veille à l'inclusion sociale et à la protection des personnes vulnérables (mandataires judiciaires de la protection des majeurs). Il soutient les EPCI pour le financement des équipements du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage).

Le service « Insertion sociale et professionnelle » (SISP) a sous sa responsabilité le développement de l'insertion par l'activité économique dans le territoire. Il pilote les dispositifs d'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi en coordination avec le Conseil départemental, la région, le service public de l'emploi et les entreprises. Il déploie les dispositifs de la politique de la ville en coordination avec Troyes Champagne Métropole et la CC des Portes de Romilly-sur-Seine. Il anime la politique d'intégration des personnes étrangères avec d'autres services de l'État et des partenaires locaux. Il met en œuvre le plan « valeurs de la République et laïcité ».

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle Cohésion sociale, emploi et entreprises

Missions et compétences

Le service « Accompagnement des mutations économiques, développement des compétences » (SAMEDEC) accompagne les entreprises en difficultés dans le cadre des mutations économiques et des restructurations, il octroie les autorisations d'activité partielle et négocie les plans de sauvegarde de l'emploi. Il élabore avec des acteurs locaux des plans de réduction des tensions de recrutement.

La Déléguée à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles (DARP), référente du dispositif Transitions collectives, accompagne les entreprises dans leurs besoins en ressources humaines et facilite la reconversion professionnelle des salariés.

Dossiers en relation avec les communes

- Lutte contre la pauvreté
- Sans abrisme
- Aide alimentaire
- Point conseil budget
- Hébergement d'urgence
- Logement d'abord
- Droit au logement
- Pension de famille
- Résidence sociale
- Mandataires judiciaires de la protection des majeurs
- Intégration des étrangers
- AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)
- Demandeur d'asile
- Réfugiés
- Bénéficiaires de la protection internationale
- Insertion par l'activité économique
- Aides à l'embauche
- Contrat d'engagement jeune
- Politique de la ville
- Entreprises en difficulté
- Plan de sauvegarde de l'emploi
- Apprentissage dans le secteur public (instruction des contrats)
- Services à la personne (instruction des agréments et autorisations)
- Reconversions professionnelles (accompagnement)

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle Cohésion sociale, emploi et entreprises

Contactez le service

Responsable du pôle Cohésion sociale, emploi, entreprises :

Catherine MOREAU
catherine.moreau@aube.gouv.fr

Cheffe du service Lutte contre les exclusions :

Lucie LEFEVRE
lucie.lefevre@aube.gouv.fr

Cheffe du service Insertion sociale et professionnelle :

Naïma EL FARSAOUI
naima.el-farsaoui@aube.gouv.fr

Chef du service Accompagnement des mutations économiques et développement des compétences :

Vincent LATOUR
vincent.latour@aube.gouv.fr

Déléguée à l'accompagnement des reconversions professionnelles :

Valérie ROMAN
valerie.roman@aube.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle inspection du travail

Missions et compétences

Le système d'inspection du travail est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP). Le système d'inspection du travail de l'Aube se compose d'une unité de contrôle composée d'un responsable d'unité, 8 agents et 2 assistants de contrôle, et d'un service de renseignement du public doté de 4 agents.

L'unité de contrôle veille à l'application effective du droit du travail dans les entreprises du département. Par son action, elle améliore les conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés. Elle conseil les usagers – employeurs, salariés et représentants du personnel – sur leurs droits et obligations. Elle participe à la conciliation amiable entre les parties lors de conflits collectifs.

Les agents de contrôle de l'inspection du travail réalisent des enquêtes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les interventions peuvent avoir lieu dans toutes les entreprises, associations, lieux où travaillent des salariés de tous secteurs d'activité, chantiers, lieux temporaires (foires, manifestations, spectacles).

L'inspection du travail est compétente pour la fonction publique (d'Etat, territoriale, hospitalière) et les établissements publics uniquement en ce qui concerne les textes portant sur la santé et la sécurité au travail issus du code du travail.

Le service de renseignement du public assure à destination des usagers du service public, le renseignement téléphonique et sur rendez-vous, en matière de droit du travail, du lundi au vendredi (sauf le jeudi après-midi).

Dossiers en relation avec les communes

- **Santé et sécurité au travail**

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle inspection du travail

Contactez le service

Responsable de l'Unité de Contrôle et du service Renseignements : **Véronique PARISY**

Téléphone : **03 25 71 83 00**

Courriel unité de contrôle : **ddetspp-sit@aube.gouv.fr**

Courriel renseignements : **ddetspp-sct@aube.gouv.fr**

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle Protection des populations

Missions et compétences

Le pôle protection des populations est chargé d'assurer la protection économique et la sécurité du consommateur ainsi que la qualité de son alimentation à tous les stades de la filière (« de la fourche à la fourchette »). Il veille à la loyauté des relations commerciales, au respect des règles de sécurité et de loyauté des produits et services. Il participe à la protection de l'environnement, veille au bon état sanitaire des élevages du département ainsi qu'au respect de la protection animale.

Le pôle assure des missions régaliennes qui se déclinent principalement sous forme de contrôles physiques ou documentaires, programmés ou dans le cadre d'alertes, de signalement, de plaintes et d'instructions de dossiers. Les agents disposent de pouvoirs de police administrative et pénale prévus au code de la consommation, au code rural et de la pêche maritime, au code de la santé publique et au code de l'environnement. Le pôle est associé au fonctionnement du CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude).

Il comporte trois services :

Le service de la Santé, de la Protection Animale et de l'Environnement (SPAÉ) assure la prévention et la lutte contre les maladies des animaux, en particulier celles réputées contagieuses. Il met en œuvre des contrôles en matière de protection des animaux. Il prépare la gestion de crise par le maintien à jour des plans sanitaires d'intervention d'urgence dans le domaine des maladies réputées contagieuses. Il garantit la traçabilité et la conformité sanitaire des animaux par la certification à l'export. Il contribue à la prévention des pollutions, des nuisances et des risques technologiques pour ce qui concerne les installations classées pour la protection de l'environnement dans les élevages et dans le domaine industriel. Il rend notamment des avis pour chaque permis de construire ou PLU en lien avec l'élevage.

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle Protection des populations

Missions et compétences

Le service de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Aliments (SSQA) a pour mission de veiller à la sécurité des produits alimentaires d'origine animale dont la salubrité des viandes de boucherie et de volaille abattues dans le département. Il procède notamment au suivi des établissements de remise directe au consommateur final dans le secteur alimentaire, y compris les établissements de restauration collective. Il contribue la gestion des non-conformités, alertes, toxi-infections alimentaires collectives et crises et à la prévention des risques sanitaires, en coopération avec les instances régionales (dont l'ARS) et nationales.

Le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (CCRF) de l'Aube s'assure de la conformité, de la qualité et de la sécurité des produits et prestations proposés au consommateur. Il veille à la protection économique des consommateurs, à la loyauté des transactions et à l'hygiène des établissements de remise directe (restauration commerciale, distribution, métiers de bouche). Il gère les alertes alimentaires et non alimentaires et évite la mise sur le marché de produits et services dangereux.

Dossiers en relation avec les communes

- **Maladies animales (influenza aviaire, peste porcine, fièvre aphteuse, etc...)**
- **Animaux d'élevage (protection de)**
- **Animaux de compagnie (protection de)**
- **Maltraitance animale**
- **Pharmacie vétérinaire**
- **Élevage (prévention des pollutions et nuisance)**
- **Élevage (permis de construire)**
- **Sécurité des produits alimentaires**
- **Infection alimentaires collectives**
- **Alimentation (sécurité)**
- **Hygiène (restauration collective ou commerciale, métiers de bouche)**
- **Alertes alimentaires**
- **Certificats à l'export**

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle Protections des populations

Contactez le service

Directeur : **Laurent DLEVAQUE**

Téléphone : **03 25 71 83 00**

Courriel : **ddetspp@aube.gouv.fr**

Adresse postale : **2 rue Fernand Giroux – CS 70368 – 10025 TROYES**

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Agriculture et Espace Rural

Missions et compétences

Le Service Agriculture et Espace Rural a pour mission la déclinaison territoriale de la politique agricole, forestière et celle de la chasse, y compris la prédation du loup.

Il gère les aides sollicitées par les agriculteurs au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) ainsi que les aides de crise mises en œuvre pour faire face aux différents aléas qui impactent l'activité agricole. Il est en charge également de la mise en œuvre de la politique foncière agricole (instruction des demandes d'autorisation d'exploiter, compensation collective agricole, gestion des associations foncières de remembrement).

Afin de répondre aux attentes sociétales liées à la protection de l'environnement et la recherche d'une alimentation saine, durable et de proximité, le service s'investit dans l'animation et le développement d'une agriculture durable avec les partenaires locaux (Projets alimentaires territoriaux, plan ECO-Phyto, énergies renouvelables, gestion de l'eau). Par ailleurs, le service assure la mise en œuvre des politiques et réglementations relatives à la forêt, la chasse et la prédation (loup) en lien avec l'ensemble des acteurs afin d'assurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Dossiers en relation avec les communes

- **Agriculture**
- **Forêt**
- **Chasse**
- **Loup**
- **Phytophytaire**
- **ECO-phyto (plan)**
- **Foncier agricole**
- **PAC (politique agricole commune)**
- **Alimentation**
- **Projet alimentaire territorial**
- **Défrichement**

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Agriculture et Espace Rural

Contactez le service

Directeur départemental : **Jean-François HOU**

Chef de service : **Laurent BOULANGER**

Téléphone : **03 25 71 18 50**

Courriel : **ddt-seaf@aube.gouv.fr**

Adresse postale : **DDT, 1 bd Jules Guesde, 10026 TROYES CEDEX**

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Aménagement Mobilité Énergie

Missions et compétences

Le Service Aménagement Mobilité Énergie (SAME) décline les politiques nationales en matière d'aménagement et d'urbanisme, avec des enjeux importants de préservation des terres agricoles, de limitation de l'étalement urbain et de sobriété foncière.

A cet effet, il accompagne les collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme (ScoT, PLUi, cartes communales), anime la commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) et assure l'instruction des actes d'urbanisme sur les communes relevant du Règlement national d'urbanisme ou appartenant à des EPCI de moins de 10 000 habitants.

Par ailleurs, le SAME est en appui aux porteurs de projets et aux collectivités dans leurs démarches de territoire (Petites Villes de Demain, Opérations de Revitalisation du Territoire, Soutien aux centralités, etc.) et produit des avis techniques sur les aides de l'État (DETR, DSIL,...).

Un pôle énergies renouvelables est également mis en place dans l'Aube pour accompagner en amont les projets et leur permettre d'intégrer l'ensemble des points de vigilance et des facteurs de réussite.

En matière de mobilité, le service aide les collectivités dans le développement des modes doux et le déploiement de schémas cyclables.

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Aménagement Mobilité Énergie

Dossiers en relation avec les communes

- Petite Villes de Demain
- Opération de revitalisation du territoire
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclaration de travaux
- Aides-Territoires
- Énergies Renouvelables
- Pôle EnR&R
- Document d'urbanisme
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers)
- Mobilités douces
- Schéma cyclable
- Gestion de la donnée
- Cartographie
- Zones d'activités

Contactez le service

Directeur départemental : **Jean-François HOU**

Chef de service : **David DUTHEIL**

Téléphone : **03 25 46 20 50**

Courriel : **ddt-same@aube.gouv.fr**

Adresse postale : **DDT, 1 bd Jules Guesde, CS 40769, 10026 TROYES CEDEX**

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Eau et Biodiversité

Missions et compétences

Le service Eau et Biodiversité de la DDT porte au niveau départemental les politiques publiques de l'eau et de la nature, en lien avec les acteurs locaux. Il est ainsi organisé en deux pôles :

- le **pôle Ressources en Eau et Milieux Aquatiques** dont les missions consistent à
 - instruire les dossiers « loi sur l'eau » pour tout projet ayant un impact sur les milieux aquatiques,
 - assurer différents contrôles au titre de la police de l'eau (prélèvements d'eau, assainissement, pollutions diffuses, cours d'eau, plans d'eau, zones humides, navigation, ...),
 - organiser la bonne gestion quantitative de la ressource en eau,
 - contribuer à la gestion de crise en période de sécheresse.
- le **pôle Préservation des Territoires et de la Nature** qui
 - assure le suivi des espaces naturels protégés,
 - organise l'animation des sites Natura 2000,
 - contribue au développement des aires protégées dans l'Aube, notamment les réserves naturelles nationales,
 - anime la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), instance de coordination des services de l'État et des établissements publics, destinée à organiser l'action publique dans ces domaines.

Dossiers en relation avec les communes

- Assainissement
- Prélèvements d'eau
- Pollutions des milieux naturels
- Travaux en cours d'eau
- SISPEA
- Déclarations « loi sur l'eau »
- Cours d'eau
- Eau (prélèvement de, pollution de)
- Police de l'eau
- Sécheresse
- Aires naturelles protégées (réserves, arrêtés protection de biotope, ...)
- Natura 2000
- MISEN (Mission interservices de l'eau et de la nature)

Direction Départementale des Territoires (DDT)

- Service Eau et Biodiversité

Contactez le service

Directeur départemental : **Jean-François HOU**

Chef de service : **Luc FLEUREAU**

Téléphone : **03 25 71 18 00**

Courriel : **ddt-seb@aube.gouv.fr**

Adresse postale : **DDT, 1 bd Jules Guesde, 10026 TROYES CEDEX**

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Habitat et Construction Durable

Missions et compétences

Chargé des politiques de l'Etat en matière d'habitat, de construction et de logement des personnes défavorisées, le Service Habitat et Construction Durable conduit à cet effet plusieurs missions :

- assurer le financement de l'offre nouvelle de logements publics sociaux, portée par les organismes HLM
- en tant que délégation territoriale de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), accompagner la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- en tant que délégation locale de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah), instruire des aides financières pour les projets de rénovation de l'habitat privé, et développer des partenariats avec les collectivités locales en matière d'habitat privé : opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), etc
- assurer le suivi des actions du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- accompagner les publics prioritaires, en matière de prévention des expulsions locatives, de gestion du contingent préfectoral et de droit au logement opposable (DALO)
- instruire l'accessibilité des bâtiments et des espaces pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite
- accompagner la transition énergétique des bâtiments (construction durable, Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat)

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Habitat et Construction Durable

Dossiers en relation avec les communes

- HLM (hébergement à loyer modéré)
- Rénovation urbaine
- Rénovation de l'habitat privé
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Habitat indigne (lutte contre)
- Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)
- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Expulsions locatives (prévention de)
- DALO (droit au logement opposable)
- Accessibilité
- Construction durable

Contactez le service

Directeur départemental : **Jean-François HOU**

Chef de service : **Valérie GRUYER**

Téléphone : **03 25 46 20 25**

Courriel : **ddt-shcd@aubes.gouv.fr**

Adresse postale : **DDT, 1 bd Jules Guesde, 10026 TROYES CEDEX**

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Réseaux Risques et Crises

Missions et compétences

Le Service Réseau Risques et Crises (SRRC) contribue à la prévention des risques naturels et technologiques, notamment en matière d'inondations. Le service assure l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de prévention des risques, ainsi que leur prise en compte au travers des documents d'urbanisme et des avis sur les projets d'aménagement ou de construction. Le service prépare et anticipe la gestion de crise ; il accompagne les collectivités dans la rédaction des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM).

En matière de sécurité routière, le SRRC est chargé de coordonner les actions de prévention, en assure le suivi logistique et financier et anime le réseau des intervenants départementaux. Un observatoire départemental permet également d'alimenter les réflexions sur les actions à mettre en place pour diminuer la mortalité sur les routes. En lien avec les gestionnaires des infrastructures routières, la service a un rôle d'appui et de conseil : délivrance d'avis lors de travaux sur le réseau à grande circulation, avis sur les épreuves sportives, suivi du déploiement des radars, etc. Au titre de l'éducation routière, la DDT organise l'examen des permis de conduire.

Dossiers en relation avec les communes

- Risques naturels et technologiques
- Zones inondables
- Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- Plan communal de sauvegarde (PCS)
- Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- Sécurité routière
- Permis de conduire (examen)
- Éducation routière
- Route à grande circulation

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service Réseaux Risques et Crises

Contactez le service

Directeur départemental : **Jean-François HOU**

Chef de service : **Hubert MENNESSIEZ**

Téléphone : **03 25 46 20 71**

Courriel : **ddt-srrc@aubes.gouv.fr**

Adresse postale : **DDT, 1 bd Jules Guesde, CS 40769, 10026 TROYES CEDEX**

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Mission territoriale ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Missions et compétences

L'Agence nationale de la cohésion des territoires intervient en appui et en accompagnement des collectivités territoriales, selon trois modes d'intervention :

- la contractualisation de projets de territoire, en aidant les communautés de communes à mettre en place des pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE);
- le déploiement de programmes nationaux, contribuant notamment à la revitalisation des territoires (Action Coeur de Ville, Petites Villes de Demain, etc) ;
- un accompagnement sur-mesure à travers un appui en matière d'ingénierie, en l'absence de ressources locales.

Les collectivités souhaitant être accompagnées dans leurs projets complexes peuvent prendre contact auprès de la référente de la DDT pour exprimer leurs besoins et bénéficier d'un conseil sur les possibilités d'appui de l'ANCT.

Dossiers en relation avec les communes

- Programmes d'appui nationaux
- Ingénierie sur-mesure
- Accompagnement de projets complexes
- Proximité

Contactez le service

Directeur départemental : **Jean-François HOU**

Référente ANCT: **Amandine BUCCI**

Téléphone : **03 25 46 21 17** ou **07 70 12 48 70**

Courriel : **ddt-anct@aube.gouv.fr** ou **amandine.bucci@aube.gouv.fr**

Adresse postale : **DDT, 1 bd Jules Guesde, CS 40769, 10026 TROYES CEDEX**



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS

Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)

Missions et compétences

La Direction Départementale de la sécurité Publique de l'Aube est implantée à l'hôtel de police de Troyes ouvert au public 7j/7 - 24h24. La DDSP de l'Aube est compétente sur 11 communes de l'agglomération troyenne et assure les missions dévolues à la police nationale :

- La **sécurité du quotidien** par des interventions consécutives aux appels 17 et par des patrouilles dans l'espace public. Les policiers assurent ainsi la sécurisation des lieux sensibles, le maintien de l'ordre public et des opérations dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière. L'unité d'Ordre Public mène au quotidien un travail de lutte contre la délinquance, assure la sécurisation des rassemblements et manifestations de voie publique, et gère les troubles occasionnés par les occupations illicites du domaine public.
- **L'investigation des crimes et délits**, depuis la prise en charge des victimes à partir du dépôt de plainte jusqu'aux enquêtes judiciaires
- Le **renseignement territorial**, compétent en matière de dérives urbaines, de repli identitaire, de lutte contre les phénomènes de radicalisation et de prévention du terrorisme

Le **service de l'État-Major départemental** intervient régulièrement auprès d'élus avec lesquels il mène notamment des opérations de :

- **Prévention :**
 - Prévention des conduites à risque avec des interventions en milieu scolaire et en entreprises sur des thématiques variées (alcool, drogue, tabac, harcèlement, risques liés aux usages d'internet,...)
 - Prévention des cambriolages, escroqueries, etc...
 - Prévention des violences faites aux élus avec la possibilité d'organiser des formations à la gestion des comportements violents notamment verbaux aux fins de leurs désescalade, pour les élus locaux mais et/ou les personnels d'accueil des mairies.
- **Partenariat :**
 - Accompagnement des mairies dans la mise en œuvre de la participation citoyenne et son suivi avec les mairies concernées
 - Réalisation de consultations de diagnostics de sûreté batimentaire (bâtiments publics et privés), assortis de recommandations, menées par le référent sûreté de la DDSP
 - Apport d'expertise aux mairies pour la mise en place de dispositifs de vidéo protection

Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)

Dossiers en relation avec les communes

- Cambriolages (prévention des)
- Conduites à risque (prévention des)
- Cyber criminalité (lutte contre la)
- Délinquance (prévention de la)
- Escroqueries (prévention des)
- Fraude (Lutte contre la)
- Groupes de partenariats opérationnels (GPO)
- Occupation illicite du domaine public
- Ordre public
- Participation citoyenne
- Police judiciaire
- Radicalisation
- Repli identitaire
- Sécurité du quotidien
- Sécurité publique
- Sécurité routière
- Sûreté des bâtiments (conseil)
- Travail illégal (lutte contre le)
- Violence contre les élus
- Violences intra-familiales (VIF) (lutte contre les)
- Vidéo-protection
- Terrorisme

Contactez le service

Directeur départemental : **Franck PERRAULT**

Courriel : **ddsp10@interieur.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 43 51 00**

Adresse postale : **18 Rue des Gayettes 10000 Troyes**

Twitter : **@PoliceNat10**

Facebook : **PoliceNat10**

Groupement de Gendarmerie Départemental de l'Aube (GGD)

Missions et compétences

Le groupement de gendarmerie départementale de l'Aube (GGD10) fait partie de la région de gendarmerie Grand-Est (RGGE). Sous l'autorité du Préfet de département en matière de sécurité publique et d'ordre public et sous l'autorité du Procureur de la République pour la police judiciaire, le groupement est l'échelon de commandement de la gendarmerie départementale.

Le GGD10 compte un effectif de près de 490 hommes et femmes d'active qui assurent au quotidien des missions de sécurité publique générale (de protection des personnes et des biens), de police judiciaire, de police administrative, de sécurité routière, de maintien de l'ordre, de renseignement et de défense.

Dans l'Aube, la zone de compétence gendarmerie représente 420 communes (sur 433), soit près de 60 % de la population et 98 % du territoire, dans des secteurs péri-urbains ou ruraux. Les gendarmes d'active, renforcés par des réservistes opérationnels, exercent sur l'ensemble du territoire du département par un maillage territorial de 3 compagnies, réparties en 10 unités élémentaires (communautés de brigades). Un escadron départemental de sécurité routière (EDSR) dispose de 3 unités. Le peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG) assure la protection du CNPE de Nogent-Sur-Seine.

Dossiers en relation avec les communes

- **Brigades de gendarmerie**
- **Cambriolages (prévention des)**
- **Conduites à risque (prévention des)**
- **Cyber criminalité (lutte contre la)**
- **Délinquance (prévention de la)**
- **Escroqueries (prévention des)**
- **Fraude (Lutte contre la)**
- **Occupation illicite du domaine public**
- **Ordre public**
- **Participation citoyenne**
- **Police judiciaire**
- **Radicalisation**
- **Repli identitaire**
- **Sécurité du quotidien**
- **Sécurité publique**
- **Sécurité routière**
- **Sûreté des exploitations agricoles (conseil)**
- **Travail illégal (lutte contre le)**
- **Violence contre les élus**
- **Violences intra-familiales (VIF) (lutte contre les)**
- **Vidéo-protection**
- **Terrorisme**

Groupement de Gendarmerie Départemental de l'Aube (GGD)

Contactez le service

Commandant du groupement de gendarmerie départemental : **Colonel François GOETZ**

Courriel : **ggd10@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 75 75 75**

Adresse postale : **Caserne OGER**

**rue colonel Arnaud BELTRAME -
10430 ROSIERES PRES TROYES**

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Facebook : **gendarmerie de l'Aube**

Application : **Ma sécurité**



En cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES SERVICES TERRITORIAUX

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube (DSDEN)

Missions et compétences

L'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) anime et met en œuvre, dans le département, la politique éducative définie par le ministère de l'Éducation nationale.

Sous l'autorité directe du recteur d'académie, les responsabilités de la directrice académique des services de l'Éducation Nationale s'exercent dans les domaines administratifs et pédagogiques (direction des services de l'éducation du département, coordination de l'action éducatrice et contrôle du fonctionnement des établissements) à l'exception toutefois de l'enseignement supérieur.

Ses missions essentielles portent sur

- l'information et l'orientation des élèves (affectation dans les collèges et les lycées publics)
- la gestion des professeurs des écoles du premier degré public (formation continue, avancement, rémunérations, mutations, retraites)
- les moyens d'enseignement (implantation et gestion des postes d'enseignement des écoles)
- la vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées (impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs, projets d'école et d'établissement)

Par ailleurs, l'IA-DASEN assure la représentation de l'Éducation nationale, au niveau départemental, dans l'action interministérielle et dans les partenariats : contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, contrats urbains, plans éducatifs territoriaux.

Dossiers en relation avec les communes

- **Carte scolaire**
- **Instruction obligatoire à trois ans**
- **Instruction à domicile**
- **Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)**
- **Projet éducatif territorial (PEDT)**
- **Plan mercredi**
- **Label 100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**
- **Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**
- **Savoir nager**
- **Savoir rouler à vélo**
- **Service National Universel**
- **Label « génération 2024 »**
- **Label « Terre de jeux »**
- **Activité périscolaire (validation)**
- **Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) (Élaboration de)**

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube (DSDEN)

Contactez le service

Inspectrice d'académie (IA-DASEN) : **Aline VO-QUANG**
Secrétaire général : **Laurent GODART**
Cheffe de cabinet : **Sandrine RUFENACHT-BERTRAND**

Courriel : **dsden10@ac-reims.fr**
Téléphone : **03 25 76 22 29**
Adresse postale : **DSDEN de l'Aube**
30 Rue Mitantier
10000 Troyes

<https://www.ac-reims.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-de-l-aube-121431>

Direction départementale des Finances publiques de l'Aube (DDFIP)

Missions et compétences

Outre la gestion et le contrôle de l'impôt, la gestion budgétaire et comptable de l'État, la DDFIP assure, via son réseau de services de gestion comptable, de comptables publics et de conseillers aux décideurs locaux, la gestion budgétaire et comptable et l'accompagnement des collectivités locales et des hôpitaux.

Interlocuteur privilégié des collectivités locales dans tous les aspects de la gestion financière, comptable, budgétaire, fiscale et domaniale des collectivités territoriales et des établissements publics, la DDFIP a notamment pour mission :

- la tenue quotidienne de la comptabilité,
- le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses.
- le conseil aux élus : élaboration du budget, fiscalité directe locale, gestion de la trésorerie, expertise fiscale et financière.

Dossiers en relation avec les communes

- **Nouveau réseau de proximité**
- **Conseillers aux décideurs locaux (finances publiques)**
- **Gestion comptable**
- **Gestion financière**
- **Paiement dématérialisé des services publics locaux**
- **PayFIP**
- **Chaîne de la dépense**
- **Bases fiscales**
- **Sécurité fiscale et juridique**
- **Fiscalité directe locale**
- **Recouvrement des recettes**
- **Paiement des dépenses**
- **Budget (élaboration du)**
- **Trésorerie (gestion de la)**
- **Fiscalité foncière**
- **Publicité foncière**

Direction départementale des Finances publiques de l'Aube (DDFIP)

Contactez le service

Directrice : **Marie-Christine BRUN**

Courriel : **ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 43 70 50**

Adresse postale : **DDFIP Aube**

**22 Boulevard Gambetta
10000 Troyes**

Agence Régionale de santé (ARS) - Délégation territoriale de l'Aube

Missions et compétences

La délégation territoriale de l'Aube décline localement la stratégie régionale de santé régionale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS).

Elle assure une mission de proximité et représente localement la directrice générale de l'ARS Grand Est en étant l'interlocuteur privilégiée des élus, des préfets et des services de l'État, ainsi que des professionnels de santé dans l'Aube. Elle constitue l'interface entre le niveau régional et les acteurs de proximité ; et ainsi accompagnent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.

La Délégation territoriale de l'Aube réunit 25 professionnels dont les compétences et l'expérience permettent une approche globale et transversale de la santé dans l'Aube.

Les agences régionales de santé ont deux grandes missions : le pilotage de la politique de santé publique et la régulation de l'offre de santé en région.

Le **pilotage de la politique de santé publique** en région comprend trois champs d'intervention :

- La veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé.
- La définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.
- L'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.

La **régulation de l'offre de santé** en région vise à mieux répondre aux besoins et à garantir l'efficacité du système de santé. Elle porte sur les secteurs ambulatoire (médecine de ville), médico-social (aide et accompagnement des personnes âgées et handicapées) et hospitalier.

- Concrètement, les agences régionales coordonnent les activités et attribuent le budget de fonctionnement des hôpitaux, cliniques, centres de soins ainsi que des structures pour personnes âgées, handicapées et dépendantes.
- La régulation comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire - et une dimension économique - pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

Agence Régionale de santé (ARS) - Délégation territoriale de l'Aube

Dossiers en relation avec les communes

- Prévention sanitaire
- Promotion de la santé
- Aides à l'installation des professionnels de santé
- Zonage médecins
- Soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires
- Installation des médecins libéraux
- Veille sanitaire
- Sécurité sanitaire
- Sécurité sanitaire
- Qualité des eaux de baignade (Surveillance de)
- Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (surveillance de)
- Qualité de l'air (Surveillance de)
- Habitat insalubre (lutte contre)
- Conseils territoriaux de santé
- Offre de soins (organisation)

Contactez le service

Déléguée territoriale : **en attente de nomination**

Délégué territorial adjoint : **Grégory MILLOT**

Courriel : **ars-grandest-dt10-delegue@ars.sante.fr**

Téléphone : **03 25 76 21 47**

03 25 76 21 23

Adresse postale : **Agence Régionale de Santé / Délégation territoriale de l'Aube**

Cité administrative des Vassaules

CS 60763

TROYES cedex

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Unité départementale Aube / Haute-Marne

Missions et compétences

L'UD DREAL du département de l'Aube assure les missions régaliennes de police de l'environnement auprès des établissements industriels relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les installations classées s'apparentent aux activités industrielles ou agro-industrielles susceptibles de provoquer un danger ou inconvénient pour l'homme et l'environnement. Ces installations sont de natures différentes, allant du stockage de matières combustibles ou explosifs, jusqu'au dépôt pétrolier, en passant par les usines, les ateliers, les chantiers, les incinérateurs et les décharges, les éoliennes, les méthaniseurs, les sucreries ou les carrières...

L'UD DREAL exerce ses missions régaliennes, sous l'autorité préfectorale, sur les installations classées pour la protection de l'environnement dûment autorisées, mais également sur celles exploitées illégalement.

Dossiers en relation avec les communes

- **Établissements industriels/agro-industriels**
- **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**
- **Risques industriels**
- **Établissements SEVESO**
- **Police de l'environnement**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Unité départementale Aube / Haute-Marne

Contactez le service

Chef de l'Unité bidépartementale Aube/Haute-Marne : **Manuel VERMUSE**
Adjoint au chef de l'Unité bidépartementale Aube/Haute-Marne : **Fabrice BOBLIQUE**

Courriel : **ud10.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr**

Téléphone : **03 51 37 61 70**

Adresse postale : **Unité Départementale de l'Aube à Troyes**
1 boulevard Jules Guesde
BP 377
10025 Troyes Cedex

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

Missions et compétences

L'UDAP est un service de la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est (DRAC), service déconcentré du Ministère de la Culture, qui coordonne et met en œuvre la politique du Ministère. Au sein du pôle architecture et patrimoines de la DRAC Grand Est, l'UDAP œuvre à la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine. Le service, composé de 7 agents au côté de l'architecte des bâtiments de France (ABF), a adopté une organisation en secteurs géographiques, associés à des thématiques, relevant du patrimoine ou de l'urbanisme.

Il exerce plusieurs missions :

- **Mission de conservation et préservation des monuments historiques :**

L'UDAP contribue, en lien avec le service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) au sein de la DRAC, au contrôle scientifique et technique des travaux réalisés sur les monuments, ainsi qu'à la veille sanitaire et l'identification des monuments en péril.

L'UDAP assiste et dirige les propriétaires pour mener à bien les travaux d'entretien sur les édifices protégés. Elle émet des avis sur les demandes de protections, et conseille les travaux qui concernent le patrimoine non protégé.

- **Mission de contrôle et veille à la préservation des espaces protégés comprenant :**

- Les abords des monuments historiques et les sites patrimoniaux remarquables, protections au titre des codes du patrimoine et de l'urbanisme,
- Les sites classés ou inscrits, protection au titre du code de l'environnement.

L'UDAP émet des avis sur toutes les demandes d'autorisation qui concerne les permis d'aménager, de construire, de démolir, les déclarations préalables de travaux, les demandes d'enseigne,... Elle veille à ce que les interventions respectent l'harmonie et la cohérence des secteurs concernés. Dans le cadre de cette mission de contrôle en espaces protégés, l'UDAP prodigue des conseils en amont auprès des particuliers qui en font la demande via démarches simplifiées (cf. liens utiles).

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

Missions et compétences

• Protection et mise en valeur des sites et paysages

L'UDAP contribue, en collaboration avec la DREAL et les collectivités locales, à l'application des réglementations concernant l'environnement (sites inscrits et classés, publicité et enseignes, installations classées...). L'UDAP émet des avis de façon à veiller à la protection et à l'évolution qualitative des paysages.

L'UDAP participe aux labels "Petites Cités de Caractère" et "Ville et Pays d'Art et d'Histoire".

L'UDAP participe à l'élaboration des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) : secteur sauvegarder avec son plan de sauvegarde et de mise en valeur-PSMV ainsi que les aires de valorisation architecturales et patrimoniales-AVAP.

• Promouvoir la qualité architecturale et urbaine

L'UDAP participe aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'État. Elle propose notamment son expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

Elle accompagne ainsi les collectivités dans leur développement territorial, en intégrant les enjeux liés au développement durable, à la transition énergétique et à l'accessibilité PMR, tout en œuvrant à la reconnaissance de l'architecture et à la prise en compte du patrimoine vernaculaire, bâti et naturel.

L'UDAP collabore à l'élaboration et émet des avis sur les PLU et PLUi en cours d'élaboration ou de révision dans les secteurs à enjeux patrimoniaux.

Dossiers en relation avec les communes

- **Monument Historique : classé, inscrit**
- **Veille sanitaire du patrimoine protégé**
- **Abords de monuments historiques : 500 mètres, Périmètre Délimité des Abords**
- **Sites Protégés : SPR, PSMV, AVAP**
- **Sites patrimoniaux remarquables (SPR)**
- **Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)**
- **Secteurs sauvegardés**
- **Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**
- **Demande de travaux, instruction : Permis de construire, permis de démolir, Déclaration préalable de travaux, AP**
- **Demande préalable, avant-projet**
- **Architecture, paysage, urbanisme**
- **Label**

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

Contactez le service

Chef de service, Architecte des Bâtiments de France : **Jean-Philippe CAUQUELIN**

Courriel : **udap.aube@culture.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 83 22 40**

Adresse postale : **2 Mail des Charmilles, 10000 TROYES**

Liens utiles :

- Secteurs protégés et monuments historiques : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
- Démarches en ligne pour les consultations préalables : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/udap10>
- DRAC Grand Est : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est>

Office français de la biodiversité (OFB) Service départemental de l'Aube

Missions et compétences

L'Office français de la biodiversité (OFB), sous tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a été créé pour relever le défi de la protection et de la reconquête de la biodiversité.

Les cinq grandes missions de l'établissement :

- **Police** : assurer une police environnementale et sanitaire au service de la biodiversité, assurer un appui aux services de l'État dans l'instruction de certains dossiers soumis à autorisation ou dérogation en s'appuyant sur la séquence « éviter, réduire, compenser », contribuer à une bonne application de la police administrative, apporter les connaissances nécessaires pour l'ingénierie de la préservation et de la restauration écologique des écosystèmes, identifier des solutions pour favoriser une coexistence équilibrée entre les activités humaines et la biodiversité ;
- **Connaissance et expertise** : caractériser et suivre l'état de la biodiversité, les usages et les pressions qui en résultent et l'efficacité des réponses apportées, Informer la société en constituant le centre de référence pour la connaissance sur l'eau et la biodiversité, Appuyer scientifiquement la conservation et la gestion durable des espèces ;
- **Appui aux politiques publiques** : appuyer l'action des territoires en faveur de l'eau et de la biodiversité, appuyer la conception et l'évaluation des stratégies nationales et l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles ;
- **Gestion des espaces protégés** : appuyer la gestion des aires protégées ;
- **Appui aux acteurs et mobilisation de la société** : sensibiliser, mobiliser et faire participer les citoyens pour contribuer à faire de la biodiversité un enjeu de société, accompagner la transition écologique des politiques sectorielles de l'agriculture, de la pêche et de la forêt auprès des usagers de la biodiversité.

Office français de la biodiversité (OFB) Service départemental de l'Aube

Dossiers en relation avec les communes

- Qualité de l'eau (lutte contre la pollution par les pesticides...).
- Gestion quantitative de la ressource (prélèvements, sécheresse...)
- Préservation des milieux aquatiques (travaux en cours d'eau et zones humides ainsi que remblais...)
- Police de la pêche
- Police de la chasse
- Espèces Protégées (faune et flore réglementées)
- Protection des habitats et du patrimoine naturel (circulation dans l'espace naturel, incendies de forêt...)
- Enjeux transversaux de contrôle (pollutions, travaux et ouvrages)

Contactez le service

Chef du service départemental : **en attente de nomination**
Adjoint du Chef de service départemental : **Tony PRESSE**

Courriel : **sd.10@ofb.gouv.fr**

Téléphone : **03 25 49 80 10** / appels urgents : **06 27 02 57 29**

Adresse postale : **2 Mail des Charmilles, 10000 TROYES**

Office National des Forêts (ONF) Agence territoriale Aube-Marne

Missions et compétences

L'office National des Forêts est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, l'agence Aube Marne est située sur les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51).

Le rôle premier de l'ONF est d'assurer la gestion des forêts publiques qui comprennent les forêts de l'Etat et celles de collectivités. Cette gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : produire du bois pour le besoin des hommes, préserver la biodiversité, accueillir le public.

L'office réalise également des missions de police, de prévention et de la gestion des risques naturels comme la défense des forêts contre les incendies, ou la surveillance de l'état sanitaire des forêts.

Des missions de valorisation des espaces naturels peuvent être proposées aux collectivités. L'agence Aube Marne gère 49 400 ha dans l'Aube et 30 500 ha dans la Marne.

Dossiers en relation avec les communes

- **Gestion forestière**
- **Structuration de la filière bois locale**
- **Préservation de la biodiversité et des milieux naturels**
- **Sensibilisation du public à la préservation de la forêt**
- **Équilibre sylvo-cynégétique**

Contactez le service

Directrice d'Agence : **Clotilde BAYLE**
Secrétaire Générale : **Valérie TASSOT**
Responsable Service Forêt : **Jean Baptiste ROUILLON**

Courriel : **ag.troyes@onf.fr**
Téléphone : **03 25 76 27 37**
Adresse postale : **38 rue Grégoire Pierre Herluison
CS 70198
10006 TROYES Cedex**



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AUTRES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Archives départementales de l'Aube

Missions et compétences

Les Archives départementales dépendent de la direction des Archives et du Patrimoine du Conseil départemental de l'Aube. Au sein de de cette direction, les Archives assurent la collecte des documents d'archives des collectivités, administrations et services publics du département, l'enrichissement de la mémoire départementale grâce aux dons, dépôts ou achats de documents d'origine privée, la conservation, la préservation et le conditionnement des archives, le classement des archives, ainsi que la communication des archives administratives et historiques, en salle de lecture, par correspondance et sur Internet – www.archives-aube.fr.

Le directeur des Archives, fonctionnaire de l'État, exerce également par délégation de la Préfète, le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques et la conservation déléguée des antiquités et objets d'art.

Dans ce cadre, le directeur :

- inspecte les archives des collectivités territoriales, afin d'examiner les conditions d'accès aux archives publiques, de déterminer la liste des documents à conserver ou à éliminer et d'organiser les éventuels dépôts aux Archives départementales ;
- donne son accord sur tout projet d'élimination d'archives publiques ;
- donne son avis sur tout projet de construction ou d'aménagement d'un local d'archivage ;
- suit les projets de mutualisation et organise le dépôt éventuel des archives communales aux Archives départementales ;
- accompagne les communes dans la préservation et la mise en valeur de leurs objets mobiliers, en lien avec le conservateur des antiquités et des objets d'art.

Dossiers en relation avec les communes

- **Archivage**
- **Communication des archives**
- **Conservation du patrimoine**
- **Contrôle scientifique et technique**
- **Dépôt des archives communales**
- **Élimination des archives communales**
- **Patrimoine mobilier**

Archives départementales de l'Aube

Contactez le service

Directeur : **Nicolas DOHRMANN**
Directeur-adjoint : **Arnaud BAUDIN**

Courriel : **archpat.aube@aube.fr**
Téléphone : **03 25 42 52 62**

Adresse postale : **Direction des Archives et du Patrimoine de l'Aube**
131, rue Etienne Pédron
10000 TROYES

A

Abords de monuments historiques : 500 mètres, PDA	UDAP	65
Accessibilité	DDT (SHCD)	43
Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)	DSDEN	57
Accompagnement de projets complexes	DDT (Mission ANCT)	47
Accompagnement des projets des territoires	SP Bar-sur-Aube	13
Accompagnement des projets des territoires	SP Nogent-sur-Seine	15
Accueil des gens du voyage	BSIPA	7
Action cœur de ville (ACV)	SCIAT	23
Affaires culturelles	SCIAT	23
Affaires générales	BCCL	17
AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)	DDETSPP (CSEE)	27
Agrément des fourrières automobiles	BEMP	19
Agriculture	DDT (SAER)	37
Aide alimentaire	DDETSPP (CSEE)	27
Aides à l'embauche	DDETSPP (CSEE)	27
Aides à l'installation des professionnels de santé	ARS DT	61
Aides-Territoires	DDT (SAME)	39
Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)	UDAP	65
Aires naturelles protégées (réserves, arrêtés protection de biotope, ...)	DDT (SEB)	41
Alertes alimentaires	DDETSPP (PP)	33
Alimentation	DDT (SAER)	37
Alimentation (sécurité)	DDETSPP (PP)	33
Animaux d'élevage (protection de)	DDETSPP (PP)	33
Animaux de compagnie (protection de)	DDETSPP (PP)	33
Annonces légales	SP Nogent-sur-Seine	13
Appels à projet lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie (DILCRAH)	BREC	11
Apprentissage dans le secteur public (instruction des contrats)	DDETSPP (CSEE)	27
Architecture	UDAP	65
Archivage	Archives départementales	75
Armement des polices municipales	BSIPA	7
Armes	BSIPA	7
Artificiers (agrément et certificat de qualifications)	BIDPC	9
Assainissement	DDT (SEB)	41
Associations syndicales libres	SP Nogent-sur-Seine	13
Attestation d'accueil délivrée par les mairies	SDE	21
Attestation initiale de permis de chasser	BEMP	19
Avant-Projet (AP)	UDAP	65

B

Bases fiscales	DDFIP	59
Bénéficiaires de la protection internationale	DDETSPP (CSEE)	27
Budget (élaboration du)	DDFIP	59

C

Cambriolages (prévention des)	DDSP	51
Cambriolages (prévention des)	GGD	53
Carte nationale d'identité (CNI)	BEMP	19
Carte scolaire	DSDEN	57
Cartographie	DDT (SAME)	39
CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers)	DDT (SAME)	39
Centre opérationnel départemental (COD)	BIDPC	9
Cérémonies patriotiques inscrites au calendrier national	BREC	11
Certificats à l'export	DDETSPP (PP)	33
Chaîne de la dépense	DDFIP	59
Chasse	DDT (SAER)	37
Chiens dangereux	SP Nogent-sur-Seine	13
CODERST (secrétariat)	SCIAT	23
CDNPS (secrétariat)	SCIAT	23
Commande publique	BCCL	17
Commission d'aménagement commercial	SP Nogent-sur-Seine	13
Communication	BREC	11
Communication des archives	Archives départementales	75
Conduites à risque (prévention des)	DDSP	51
Conduites à risque (prévention des)	GGD	53
Conseillers aux décideurs locaux (finances publiques)	DDFIP	59
Conseils territoriaux de santé	ARS DT	61
Conservation du patrimoine	Archives départementales	75
Construction durable	DDT (SHCD)	43
Contrat d'engagement jeune	DDETSPP (CSEE)	27
Contrôle budgétaire	BCCL	17
Contrôle scientifique et technique	Archives départementales	75
Correspondant défense	BIDPC	9
Correspondant incendie et secours	BIDPC	9
Cours d'eau	DDT (SEB)	41
Cyber criminalité (lutte contre la)	DDSP	51
Cyber criminalité (lutte contre la)	GGD	53

INDEX

D

DALO (droit au logement opposable)	DDT (SHCD)	43
Débits de boisson	BSIPA	7
Déclaration de travaux	DDT (SAME)	39
Déclaration préalable de travaux,	UDAP	65
Déclarations « loi sur l'eau »	DDT (SEB)	41
Déclarations d'utilité publique (DUP)	SCIAT	23
Décorations – ordres nationaux	BREC	11
Défrichage	DDT (SAER)	37
Délégations de pouvoir	BCCL	17
Délégations de signature	BCCL	17
Délinquance (prévention de la)	DDSP	51
Délinquance (prévention de la)	GGD	53
Demande de travaux (instruction)	UDAP	65
Demandes d'intervention	BREC	11
Demandeur d'asile	DDETSPP (CSEE)	27
Déménagement	BIDPC	9
Démissions élus	BEMP	19
Dépannage automobile hors autoroute	BEMP	19
Déplacement officiels	BREC	11
Dépôt des archives communales	Archives départementales	75
Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	DDT (SRRC)	45
Document d'urbanisme	DDT (SAME)	39
Domanialité	BCCL	17
Dons et logs	SP Nogent-sur-Seine	13
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	SCIAT	23
Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	SCIAT	23
Dotations de Soutien à l'investissement local (DSIL)	SCIAT	23
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	BCCL	17
Dotations Politiques de la Ville (DPV)	SCIAT	23
Drogues et conduites addictives (lutte contre les)	BSIPA	7
Droit au logement	DDETSPP (CSEE)	27
Drones	BSIPA	7

E

Eau (prélèvement de, pollution de)	DDT (SEB)	41
ECO-phyto (plan)	DDT (SAER)	37

INDEX

Éducation Artistique et Culturelle (EAC)	DSDEN	57
Éducation routière	DDT (SRRC)	45
Élections politiques	BEMP	19
Élections professionnelles	BEMP	19
Elevage (permis de construire)	DDETSPP (PP)	33
Elevage (prévention des pollutions et nuisance)	DDETSPP (PP)	33
Élimination des archives communales	Archives départementales	75
Énergies Renouvelables	DDT (SAME)	39
Enjeux transversaux de contrôle (pollutions, travaux et ouvrages)	OFB	69
Entreprises en difficulté	DDETSPP (CSEE)	27
Épreuves sportives et aériennes	BSIPA	7
Équilibre sylvo-cynégétique	ONF	71
Escroqueries (prévention des)	DDSP	51
Escroqueries (prévention des)	GGD	53
Espèces Protégées (faune et flore réglementées)	OFB	69
Établissement Recevant du Public (ERP)	BIDPC	9
Établissements industriels/agro-industriels	DREAL UT	63
Établissements SEVESO	DREAL UT	63
Expulsions locatives (prévention de)	DDT (SHCD)	43

F

FCTVA (Fonds de compensation de pour la taxe sur la valeur ajoutée)	SP Bar-sur-Aube	15
Finances publiques locales	DDFIP	59
Fiscalité directe locale	DDFIP	59
Fiscalité foncière	DDFIP	59
Foncier agricole	DDT (SAER)	37
Fonction publique territoriale	BCCL	17
Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation	BSIPA	7
Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)	SCIAT	23
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	BCCL	17
Forêt	DDT (SAER)	37
Fourrières	BSIPA	7
France Services	SCIAT	23

INDEX

Fraude (Lutte contre la)	DDSP	51
Fraude (Lutte contre la)	GGD	53
Funéraire (législation)	SP Nogent-sur-Seine	13

G

Gestion comptable	DDFIP	59
Gestion de crise	BIDPC	9
Gestion de la donnée	DDT (SAME)	39
Gestion financière	DDFIP	59
Gestion forestière	ONF	71
Gestion quantitative de la ressource (prélèvements, sécheresse...)	OFB	69
Groupes de partenariats opérationnels (GPO)	DDSP	51
Groupes de partenariats opérationnels (GPO)	GGD	53

H

Habitat indigne	DDT (SHCD)	43
Habitat insalubre (lutte contre)	ARS DT	61
Hébergement d'urgence	DDETSPP (CSEE)	27
HLM (hébergement à loyer modéré)	DDT (SHCD)	43
Homologation de circuit	BSIPA	7
Hospitalisation d'office	BSIPA	7
Hygiène (restauration collective ou commerciale, métiers de bouche)	DDETSPP (PP)	33

I

Indemnités de fonction des élus	BCCL	17
Infection alimentaires collectives	DDETSPP (PP)	33
Ingénierie sur-mesure	DDT (Mission ANCT)	47
Insertion par l'activité économique	DDETSPP (CSEE)	27
Installateur d'éthylotests anti-démarrage	BEMP	19
Installation des médecins libéraux	ARS DT	61
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	SCIAT	23
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	DREAL UT	63
Instruction à domicile	DSDEN	57
Instruction obligatoire à trois ans	DSDEN	57
Intégration des étrangers	DDETSPP (CSEE)	27
Intercommunalité	BCCL	17

INDEX

J

Jurys d'assise	SP Nogent-sur-Seine	13
----------------	---------------------	----

L

Label	UDAP	65
Label « Terre de jeux »	DSDEN	57
Label « génération 2024 »	DSDEN	57
Label 100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC)	DSDEN	57
Logement d'abord	DDETSPP (CSEE)	27
Loup	DDT (SAER)	37
Lutte contre la pauvreté	DDETSPP (CSEE)	27

M

Maladies animales (influenza aviaire, peste porcine, fièvre aphteuse, etc...)	DDETSPP (PP)	33
Maltraitance animale	DDETSPP (PP)	33
Mandataires judiciaires de la protection des majeurs	DDETSPP (CSEE)	27
Manifestations sur la voie publique (déclaration de)	BSIPA	7
Médaille d'honneur régionale, départementale et communale	BREC	11
MISEN (Mission interservices de l'eau et de la nature)	DDT (SEB)	41
Mobilités douces	DDT (SAME)	39
Monument Historique : classé, inscrit	UDAP	65

N

Natura 2000	DDT (SEB)	41
Nouveau réseau de proximité	DDFIP	59

O

Occupation du domaine public	BCCL	17
Occupation illicite du domaine public	DDSP	51
Occupation illicite du domaine public	GGD	53
Offre de soins (organisation)	ARS DT	61
Opération de revitalisation du territoire	DDT (SAME)	39

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)	DDT (SHCD)	43
Opposition à sortie du territoire (OST)	BEMP	19
Ordre public	DDSP	51
Ordre public	GGD	53
Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC)	BIDPC	9

P

PAC (politique agricole commune)	DDT (SAER)	37
Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)	SCIAT	23
Paiement dématérialisé des services publics locaux	DDFIP	59
Paiement des dépenses	DDFIP	59
Participation citoyenne	DDSP	51
Participation citoyenne	GGD	53
Passeport	BEMP	19
Patrimoine mobilier	Archives départementales	75
PayFIP	DDFIP	59
Paysage	UDAP	65
Pension de famille	DDETSPP (CSEE)	27
Périscolaire activités (validation)	DSDEN	57
Permis d'aménager	DDT (SAME)	39
Permis de conduire (examen)	DDT (SRRC)	45
Permis de construire	DDT (SAME)	39
Permis de construire	UDAP	65
Permis de démolir	UDAP	65
Petite Villes de Demain	DDT (SAME)	39
Petites Villes de Demain (PVD)	SCIAT	23
Pharmacie vétérinaire	DDETSPP (PP)	33
Phytosanitaire	DDT (SAER)	37
Plan communal de sauvegarde (PCS)	DDT (SRRC)	45
Plan communal de Sauvegarde (PCS)	BIDPC	9
Plan de lutte contre l'habitat indigne	DDT (SHCD)	43
Plan de prévention des risques inondation (PPRI)	DDT (SRRC)	45
Plan de sauvegarde de l'emploi	DDETSPP (CSEE)	27
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)	UDAP	65
Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)	DDT (SHCD)	43
Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)	DDT (SRRC)	45
Plan intercommunale de Sauvegarde (PICS)	BIDPC	9
Plan mercredi	DSDEN	57
Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)	BIDPC	9

PLU (Plan Local d'Urbanisme)	DDT (SAME)	39
PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)	DDT (SAME)	39
Point conseil budget	DDETSPP (CSEE)	27
Pôle EnR&R	DDT (SAME)	39
Police de l'eau	DDT (SEB)	41
Police de l'environnement	DREAL UT	63
Police de la chasse	OFB	69
Police de la pêche	OFB	69
Police judiciaire	DDSP	51
Police judiciaire	GGD	53
Politique de la ville	DDETSPP (CSEE)	27
Pollutions des milieux naturels	DDT (SEB)	41
Prélèvements d'eau	DDT (SEB)	41
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	ONF	71
Préservation des milieux aquatiques (travaux en cours d'eau et zones humides ainsi que remblais...)	OFB	69
Prévention sanitaire	ARS DT	61
Programmes d'appui nationaux	DDT (Mission ANCT)	47
Projet alimentaire territorial	DDT (SAER)	37
Projet éducatif territorial (PEDT)	DSDEN	57
Projets de territoire (accompagnement des)	SP Nogent-sur-Seine	13
Projets de territoire (accompagnement des)	SP Bar-sur-Aube	15
Promotion de la santé	ARS DT	61
Protection des habitats et du patrimoine naturel (circulation dans l'espace naturel, incendies de forêt...)	OFB	69
Proximité	DDT (Mission ANCT)	47
Publicité foncière	DDFIP	59

Q

Qualité de l'air	ARS DT	61
Qualité de l'eau (lutte contre la pollution par les pesticides...)	OFB	69
Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (surveillance de)	ARS DT	61
Qualité des eaux de baignade	ARS DT	61

R

Radicalisation	DDSP	51
Radicalisation	GGD	53
Reconversions professionnelles (accompagnement)	DDETSPP (CSEE)	27
Recouvrement des recettes	DDFIP	59
Réfugiés	DDETSPP (CSEE)	27
Régies de recettes d'État des polices municipales	SP Nogent-sur-Seine	13

INDEX

Regroupement familial	SDE	21
Relations media	BREC	11
Relations presse	BREC	11
Rénovation de l'habitat privé	DDT (SHCD)	43
Rénovation urbaine	DDT (SHCD)	43
Répertoire électoral unique (REU)	BEMP	19
Repli identitaire	DDSP	51
Repli identitaire	GGD	53
Réseaux sociaux de l'État	BREC	11
Résidence sociale	DDETSPP (CSEE)	27
Revendeurs d'objets mobiliers	SP Nogent-sur-Seine	13
Risques industriels	DREAL UT	63
Risques naturels et technologiques	DDT (SRRC)	45
Route à grande circulation	DDT (SRRC)	45

S

Sans abrisme	DDETSPP (CSEE)	27
Santé et sécurité au travail	DDETSPP (IT)	31
Savoir nager	DSDEN	57
Savoir rouler à vélo	DSDEN	57
Schéma cyclable	DDT (SAME)	39
Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	DDT (SHCD)	43
Sécheresse	DDT (SEB)	41
Secteurs sauvegardés	UDAP	65
Sécurité	BSIPA	7
Sécurité des produits alimentaires	DDETSPP (PP)	33
Sécurité du quotidien	DDSP	51
Sécurité du quotidien	GGD	53
Sécurité fiscale et juridique	DDFIP	59
Sécurité publique	DDSP	51
Sécurité publique	GGD	53
Sécurité routière	DDSP	51
Sécurité routière	DDT (SRRC)	45
Sécurité routière	GGD	53
Sécurité sanitaire	ARS DT	61
Sensibilisation du public à la préservation de la forêt	ONF	71
Service National Universel	DSDEN	57
Services à la personne (instruction des agréments et autorisations)	DDETSPP (CSEE)	27
SISPEA	DDT (SEB)	41
Sites patrimoniaux remarquables (SPR)	UDAP	65
Sites Protégés : SPR, PSMV, AVAP	UDAP	65

Société de domiciliation	SP Nogent-sur-Seine	13
Soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires	ARS DT	61
Spectacle pyrotechnique	BIDPC	9
Structuration de la filière bois locale	ONF	71
Subventions d'investissement : (DSIL, DETR, FNADT,... (suivi des)	SP Nogent-sur-Seine	13
Subventions d'investissement : (DSIL, DETR, FNADT,... (suivi des)	SP Bar-sur-Aube	15
Suivi des actes réglementaires (délibérations, arrêtés, etc.)	SP Nogent-sur-Seine	13
Suivi des actes réglementaires (délibérations, arrêtés, etc.) ;	SP Bar-sur-Aube	15
Sûreté des bâtiments (conseil)	DDSP	51
Sûreté des bâtiments (conseil)	GGD	53
Système d'immatriculation des véhicules (SIV)	BEMP	19

T

Téléphonie mobile : new deal mobile, plan de couverture ciblée	SCIAT	23
Terrorisme	DDSP	51
Terrorisme	GGD	53
Titres de séjour	SDE	21
Travail illégal (lutte contre le)	DDSP	51
Travail illégal (lutte contre le)	GGD	53
Travaux en cours d'eau	DDT (SEB)	41
Trésorerie (gestion de la)	DDFIP	59

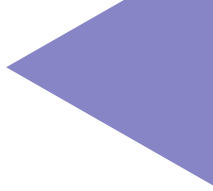
U

Urbanisme	UDAP	65
Usagers prioritaires électricité et gaz (délestage)	BIDPC	9

V

Veille sanitaire	ARS DT	61
Veille sanitaire du patrimoine protégé	UDAP	65
Vidéo-protection	DDSP	51
Vidéo-protection	GGD	53
Vidéoprotection (autorisation de)	BSIPA	7
Vigipirate	BIDPC	9
Violence contre les élus	DDSP	51
Violence contre les élus	GGD	53
Violences intra-familiales (VIF) (lutte contre les)	DDSP	51
Violences intra-familiales (VIF) (lutte contre les)	GGD	53
Visites officielles	BREC	11

INDEX



Z

Zonage médecins	ARS DT	61
Zones d'activités	DDT (SAME)	39
Zones inondables	DDT (SRRC)	45